



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Radio-France: Marne

Question écrite n° 37989

Texte de la question

M Georges Colin appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur le fait que les radios du service public (Fip-Reims - France Musique - France Culture et France Inter) sont quasiment inaudibles dans des quartier entiers de la ville de Reims du fait de la faible puissance des emetteurs. En ce qui concerne Fip-Reims, les Marnais se plaignent depuis longtemps de l'insuffisance des emetteurs. La chaine dispose de trois emetteurs : un de 500 watts sur Reims (951), un de 500 watts sur Hautvillers et Epernay (1034) et un de 100 watts sur Chalons (948). La multiplicité des frequences, la faiblesse des emetteurs et la presence d'emetteurs plus puissants des radios privees sont incontestablement a l'origine de la faiblesse de l'audience. Dans l'ordre des priorites et pour assurer le rayonnement du service public, il serait indispensable d'equiper Hautvillers d'un emetteur de 5 kilowatts sur 951 Le president-directeur general de Radio-France est conscient du probleme et il ecrit dans un courrier du 11 janvier dernier : « Je suis entierement d'accord avec vous lorsque vous soulignez l'insuffisance de la reception de notre radio, ainsi que les raisons de cette defaillance ». Il se plaint amerement de n'avoir pu regler ce probleme. Cette situation est aggravee par le fait que des radios privees commerciales disposent, elles, d'emetteurs puissants contre lesquels les emetteurs du service public ne peuvent entrer en concurrence. Enfin, de nombreux quartiers du centre de Reims ne recoivent pas ou tres mal les nouvelles chaines de television. Cette situation est parfaitement inadmissible et suscite un vif mecontentement dans la ville. Il lui demande quelle decision il compte prendre pour y remedier.

Données clés

Auteur : [M. Colin Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37989

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094